

INCLUSION FINANCIERE



**Echos des bénéficiaires
des produits Fnfi**

**AMEGBO
Ahoefa Ama,
Bénéficiaire du
Produit Accès
des Pauvres
aux Services
Financiers
(APSEF)**

PAGE 2

COLLECTIVITES LOCALES



Enregistrement des faits d'état civil

**Une condition
sine qua non pour
la protection des
droits humains**

Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales a procédé, hier à l'hôtel Sarakawa, au lancement de la cérémonie officielle qui donne ...

PAGE 11

Tissage

**Faut-il garder
longtemps les cheveux
sous tissage ?**

En dehors de la protection des cheveux, le tissage leur donne également du répit. De plus, vous pouvez ...

PAGE 10

Manifestations publiques

**Loi liberticide ou
meilleur instrument pour
la protection civile ?**



PAGE 3



Sécurité intérieure

**Le pouvoir exécutif
pourra faire face aux
nouvelles menaces**

Les nouvelles menaces que sont le terrorisme et l'extrémisme violent n'épargnent aucun pays. Lors de son discours sur l'état de la nation le 26 avril 2019, le président de la République, Faure Gnassingbé a promis que le gouvernement enverrait un projet de loi sur la sécurité intérieure à l'Assemblée nationale. C'est chose faite et les élus de la nation mercredi dernier ont adopté cette loi ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Tabaski 2019: Quelle est la physionomie du mouton ?

La Tabaski ou l'Aïd el-Kebir, la plus importante des fêtes islamiques aura lieu le dimanche 11 août prochain au Togo. Le président de l'Union musulmane du Togo à travers un communiqué publié en début de semaine a déjà donné le ton.

Quelques mois après le ramadan, les musulmans du Togo et d'ailleurs vont respecter la tradition en sacrifiant un mouton pour Allah le tout puissant. Il s'agit là d'un événement familial, culturel et religieux pour les fidèles de Mahomet. Très souvent, ils mettent les moyens nécessaires pour que la fête soit belle, surtout qu'il s'agit d'un acte relevant de ...

PAGE 3

RIDUTO®

RIZ DU TOGO

Le choix de la qualité et du bon goût

05 BP 328 Lomé -Togo / Tél +228 99 03 74 63 - Email : info.riztogo@gmail.com

1 kg ; 5 kg ; 25 kg ; 50 kg

RIDUTO & RIDUTO RICE sont des marques déposées.

| | | | |
|---|--|--|--|
|  | <p>SOMMAIRE</p> <p>Droits des consommateurs Réalité, enjeux, droits et devoirs des consommateurs togolais</p>  <p>P 9</p> | <p>Tissage et Perruque Entre les deux, que choisir ?</p>  <p>P 10</p> | <p>2ème édition de la Journée nationale de l'Ingénieur C'est le 6 et 7 décembre prochains</p>  <p>P 11</p> |
|---|--|--|--|

ECHOS DES BÉNÉFICIAIRES DES PRODUITS FNFI

AMEGBO Ahoefa Ama, Bénéficiaire du Produit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF)

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique « Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI », nous vous conduisons à Lomé, notamment dans le quartier dit Tokoin Hôpital, pour partager avec vous les témoignages de AMEGBO Ahoefa Ama, Bénéficiaire du produit APSEF « Accès des Pauvres aux Services Financiers » du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI).



AMEGBO Ahoefa Ama

Lomé, quartier dit Tokoin Hôpital. A quelques mètres du goudron qui mène au centre-ville, nous arrivons enfin sur un étalage assez ordinaire de vente de fruits. Nous avons rendez-vous avec AMEGBO Ahoefa, celle la même qui est propriétaire de cet étalage, est une des milliers de bénéficiaires du tout premier produit du FNFI, lancé en Avril 2014, il s'agit du produit "Accès des Pauvres aux Services Financiers" (APSEF), un produit destiné aux hommes et femmes dans le but d'aider ces derniers à démarrer ou à consolider leurs activités

génératrices de revenus. « Je n'ai pas appris de métier et je n'ai fait aucune formation. Depuis toujours, je n'avais pas d'activité fixe et nous nous contentions des recettes de mon mari pour pourvoir assurer les charges de la famille. Saisonnièrement, je faisais quelques activités ponctuelles, mais je n'étais pas totalement épanouie. J'avais besoin de me mettre à mon propre compte. De faire une petite activité qui puisse me rapporter journalièrement des revenus, histoire de pouvoir soutenir mon époux. Je n'avais pas besoin de grand-

chose, d'un tout petit crédit qui puisse me permettre de vendre des fruits ici devant ma maison. Car comme vous le remarquer, je suis dans un quartier à forte dominance musulmane. Et ils aiment bien consommer les fruits. Je me suis dit que je devais alors saisir cette occasion pour pouvoir prendre mon destin en mains. »

Des microcrédits que le FNFI met à la disposition des populations togolaises, par le biais de ses 26 Prestataires de Services Financiers partenaires (Institutions de Microfinance), le processus d'octroi de crédit a été

vraiment simplifié pour permettre facilement les adhésions des bénéficiaires. « Dans mes tentatives de recherche de petit financement, j'ai appelé la ligne verte du FNFI au 80 00 00 12 pour expliquer ma situation. A la suite, mon interlocuteur ma instruit de me rendre auprès d'une Institution de Microfinance Partenaire du FNFI. Je me suis donc rendu à ECHOPPE Togo où j'ai été davantage sensibilisé sur le FNFI. A l'issue de nos discussions, j'ai tout de suite compris que j'étais éligible au Produit APSEF. Les conditions étaient en effet toutes simples, former un groupe solidaire de 4 à 6 personnes, suivre une formation en techniques de création d'entreprises et en gestion de crédit et le tour est joué. »

Notre interlocutrice s'empresse de valider chacune des étapes nécessaires pour l'octroi de son crédit afin de pouvoir travailler dur pour gagner le pari de son devenir. « Après avoir suivi toutes les étapes avec succès, j'ai obtenu le premier cycle de crédit de 30.000 F CFA. C'est ce dont j'avais besoin. Avec cette somme, j'ai acheté une quantité importante de régimes de bananes que j'expose ici pour la vente. Et comme je vous le disais tantôt, je connais bien ce quartier et connais les habitudes alimentaires des personnes qui vivent ici. Le commerce des bananes marche très bien dans ce

quartier, surtout nos amis musulmans en raffolent. Je peux aujourd'hui affirmer que mon activité se déroule assez bien. Je me ravitaille chaque deux jours pour être sûr que j'ai de la marchandise à tout moment. »

Notre interlocutrice précise à qui veut l'entendre, que dans notre pays, plusieurs initiatives ont pour finalité d'aider les personnes qui veulent s'auto employer à pouvoir se prendre en charge. Mais l'une des conditions de réussite en matière de crédit, précise-t-elle et de pouvoir honorer ses engagements et de rembourser son crédit dans les délais.

« Je n'ai pas de problèmes relatifs au remboursement de mon crédit. Comme vous pouvez vous imaginer, je fais des recettes journalières et je parviens à dégager une petite marge que je comptabilise par semaine pour honorer mes engagements vis-à-vis des remboursements. J'invite tout le monde à faire comme moi et à parvenir à obtenir d'autres cycles de crédit. » L'histoire de AMEGBO Ahoefa Ama est semblable à celles de plusieurs autres milliers de personnes dans le pays. Des personnes qui ont juste besoin d'un léger coup de pouce financier pour aller de l'avant. Et justement le Fonds National de la Finance Inclusive vient à point nommé pour leur donner cette opportunité.

KD



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél: (+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: Togo Express

Tirage: (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... l'observance des préceptes de l'Islam. Mais il n'est pas toujours facile de s'en sortir. Tous les musulmans n'ont pas la même situation financière. Certains

sont plus nantis que d'autres. Il arrive que les plus riches achètent assez de bêtes dont ils partagent la viande avec les pauvres. D'autres se mettent en groupe, se cotisent pour acheter un animal à sacrifier à Allah.

Toutefois, il s'agit là d'un acte hautement religieux et chaque musulman voudrait bien s'offrir un mouton à cette occasion. Mais hélas, on n'a pas toujours ce qu'on veut. Pour beaucoup il va falloir se débrouiller

avec les moyens de bord. D'ailleurs, en cette période les moutons coûtent cher. L'on assiste à une certaine spéculation due au fait que la demande est forte.

Au Togo comme dans plusieurs autres pays

de la sous-région ouest africaine, l'on n'échappe pas à la loi du marché. Mais « quelle que soit la physionomie du mouton, la fête aura belle et bien lieu » ici comme ailleurs.

E. Dadzie

Manifestations publiques

Loi liberticide ou meilleur instrument pour la protection civile ?

Les députés de la sixième législature ont procédé mercredi dernier à la modification de la loi sur la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques au Togo. Inutile de dire que cela n'est pas du goût de tout le monde. Mais entre ceux qui pensent que la nouvelle loi est liberticide et ceux qui pensent qu'il s'agit là du meilleur instrument pour la protection civile, qui a raison.



Payadowa BoukpeSSI

Le droit à la manifestation et à l'expression des libertés publiques est inaliénable. C'est un droit consacré par la Déclaration

universelle des droits de l'Homme et la Constitution de la République togolaise. Le restreindre c'est donc violer un droit fondamental de l'Homme. Mais l'exercice

de ce droit doit se faire dans un cadre bien défini et surtout avec une prise de responsabilité.

L'avènement de la démocratie a ouvert la voie à l'accès à de multiples formes de libertés dont celle liée aux manifestations publiques. Pendant des années les Togolais en ont usés abondamment. Partis politiques, regroupements de partis politiques, organisations de la société civile, etc, ont pleinement fait usage de cette prérogative démocratique. Toutefois, pendant longtemps il n'existait pas une loi qui régissait vraiment ces libertés. Cela est devenu effectif en 2011. C'est à travers la loi n°2011-010 du 16 mai 2011. C'est ce texte qui vient de subir une

modification à l'unanimité des députés présents au sein de l'hémicycle.

Est-ce dire qu'à l'épreuve du temps l'on s'est rendu compte que la loi « Bodjona » contenait des insuffisances ? C'est sans doute la raison qui a obligé le gouvernement à envoyer un projet de loi à l'Assemblée nationale et les députés après étude à l'adopter. En effet, les modifications qui viennent d'intervenir apportent des dispositions qui n'existaient pas.

La naissance de la crise du 19 août 2017 a aussi permis aux autorités de se rendre compte qu'il fallait renforcer les dispositions de la loi sur les manifestations publiques. Il faut reconnaître que ce ne fut pas du tout une partie de plaisir pour les ministres BoukpeSSI de l'Administration territoriale et Yark de la Sécurité et de la Protection civile.

Face à certaines situations, ils étaient livrés à eux même et ne savaient pas sur quel instrument se fonder pour prendre des décisions en ce qui concerne les multiples manifestations de la Coalition des 14. Mais était-ce une raison valable pour toucher à cette loi que beaucoup considéraient comme une avancée démocratique dans notre pays ? Peut-être que oui, peut-être que non. Il n'y aura jamais d'unanimité sur ce sujet.

Quoi qu'on dise, aujourd'hui, face aux défis sécuritaires de plus en plus croissants, les gouvernants ont besoin d'instruments plus efficaces pour maintenir la stabilité de nos pays. Et si les élus de la nation trouvent que la meilleure manière de le faire c'est de corser la loi sur les manifestations publiques, l'on en prend acte.

Edem Dadzie

Sécurité intérieure

Le pouvoir exécutif pourra faire face aux nouvelles menaces

Les nouvelles menaces que sont le terrorisme et l'extrémisme violent n'épargnent aucun pays. Lors de son discours sur l'état de la nation le 26 avril 2019, le président de la République, Faure Gnassingbé a promis que le gouvernement enverrait un projet de loi sur la sécurité intérieure à l'Assemblée nationale. C'est chose faite et les élus de la nation mercredi dernier ont adopté cette loi. Désormais, le pouvoir exécutif pourra faire face efficacement aux nouvelles menaces qui guettent les pays de la sous-région.

Selon l'Assemblée nationale, la nouvelle loi vient combler le vide juridique en matière de police de proximité et renforce les règles en matière de maintien de l'ordre public et de lutte contre le terrorisme notamment les règles d'intervention, de contrôle et d'interpellation en cas de risques de trouble ou d'atteinte grave à l'ordre public.

« Le projet de loi relatif à la sécurité intérieure a pour objet de donner au pouvoir exécutif les instruments nécessaires pour faire face à des menaces

sécuritaires nouvelles et durables, tout en assurant un équilibre proportionné entre la préservation des libertés publiques et individuelles et la sauvegarde de la sécurité publique et de l'ordre constitutionnel », note le site officiel de l'Assemblée nationale togolaise.

Un adage dit : « cela n'arrive pas qu'aux autres ». En d'autres termes, le bien et le mal qui arrivent aux autres peuvent aussi vous arriver. Le Togo ne vit pas en vase clos. Notre pays fait partie de plusieurs ensembles

régionaux et mondiaux. Les défis auxquels les autres font face nous concernent aussi. Les pays comme le Burkina-Faso, le Mali, le Niger, le Nigeria etc... sont confrontés à des attaques terroristes ces dernières années avec un développement inquiétant du grand banditisme. Etant des voisins, il ne sert à rien d'attendre que cela arrive chez nous avant de penser à prendre des mesures préventives. Comme le dit un autre adage : « il vaut mieux prévenir que guérir ». Le Togo assiste les autres nations dans cette lutte



Yark Damehame, ministre de la Sécurité et de la Protection civile

acharnée contre les forces du mal, mais doit assurer ses arrières pour ne pas être surpris. D'ailleurs, comme l'annonçait il y a quelques mois le chef de l'Etat, des cellules djihadistes ont été démantelées au Togo.

Cela est plus que suffisant pour que les gouvernants renforcent l'arsenal juridique en la matière afin que les autorités sécuritaires soient prêtes à parer à toute éventualité.

E. D.

05 AOUT 2019

Lomé, le

APPEL A CANDIDATURES

La Délégation à l'organisation du Secteur Informel (DOSI) est un Etablissement public dont la mission est de valoriser les atouts et opportunités du secteur informel de la restructurer et en faire un véritable outil de développement économique et social inclusif.

Dans cette perspective, le Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence de la République chargé de l'Inclusion Financière et du Secteur Informel recrute pour le compte de la DOSI des personnes pour les postes suivants :

1. Auditeur Interne (AI) ;
2. Directeur des Opérations, du Recensement et de l'Organisation SI (DORO-SI) ;
3. Directeur de la Stratégie, de la Législation et du Contrôle (DSL/C).

Dossier à fournir

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Secrétaire d'Etat chargée de l'Inclusion Financière et du Secteur Informel ;
- Un CV détaillé avec trois personnes de référence ;
- Des Copie des diplômes et attestations de travail ;
- Une Copie de l'acte de naissance
- Une copie du certificat de nationalité.

Les dossiers de candidature physiques peuvent être déposés :

- Dans les Agences régionales de la Délégation à l'organisation du Secteur Informel (DOSI) sur l'étendue du territoire national ;
- Au secrétariat du Secrétariat d'Etat, sis au 2^{ème} étage de l'immeuble du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), en face du Centre de Formation Bancaire du Togo, tel : 22 26 95 05 ;
- Ou par courriel à l'adresse suivante : ifs@presidence.gouv.tg.

La date limite de dépôt est fixée au **19 AOUT 2019** à 18h00.



DESCRIPTION DES POSTES ET PROFILS RECHERCHES

TITRE DU POSTE : AUDITEUR INTERNE

| | |
|---------------------------|--|
| <p>DESCRIPTION</p> | <p>Le rôle clé de l'audit interne est de fournir une assurance objective à toutes les parties prenantes, en formulant en toute indépendance, une opinion ou des conclusions sur un processus, un système ou tout autre aspect de la gestion de la DOSI. Il joue par ce biais, un rôle de conseil de premier plan.</p> |
| <p>TACHES</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en place la charte d'audit interne ; - Contribuer à la collecte des données pour l'élaboration du plan annuel d'audit interne ; - Veiller au respect des méthodologies et normes de pratique de l'audit et du contrôle interne ; - Apporter des conseils pragmatiques aux responsables de la DOSI dans le but de les assister dans la maîtrise de leurs opérations et des procédures en général ; - Conduire les Audits internes - Contrôle de gestion et aide au pilotage - Proposer et mettre en oeuvre le plan annuel d'audit interne préalablement approuvé ; - Planifier les missions d'audit interne ; - Coordonner les interventions des agents auditeurs internes avec le responsable des services audité ; - Coordonner les interventions des Commissaires aux Comptes et leur faciliter la collecte de l'information auprès des opérationnels ; - Examiner, évaluer et apprécier les dispositifs de contrôle interne - Garantir le respect des lois, règles, procédures et instructions ; - Elaborer et mettre à jour les outils permettant une réalisation performante des missions d'audit (procédures, guides opératoires, charte de l'audit interne) ; - Assurer le suivi régulier de la mise en oeuvre des recommandations émises aussi bien dans le cadre des missions d'audit interne que des missions d'audit externe ; - S'assurer de la compétence, de la formation et de l'encadrement adéquat des agents appelés à travailler sous sa supervision ; - Assister les différents services de la DOSI dans la maîtrise de leurs opérations en leur apportant des conseils pratiques ; - Identifier et évaluer les risques significatifs afin de contribuer à l'amélioration des systèmes de management des risques et de contrôle. - Exécuter toute autre tâche à la demande de ses supérieurs hiérarchiques. |
| <p>PROFIL</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Bac+4 au moins en audit et contrôle interne - Une expérience d'audit/inspection d'une institution publique est un atout. - Avoir une expérience valorisée d'au moins trois (3) ans dans le métier ; - Avoir une connaissance avancée des techniques d'Audit et de contrôle interne ; - Avoir une bonne capacité rédactionnelle, un bon niveau de langage à être dynamique et organisé ; - Etre rigoureux, loyal et discret. |



TITRE DU POSTE : DIRECTEUR DES OPERATIONS, DU REENSENEMENT ET DE L'ORGANISATION DU SECTEUR INFORMEL

| | |
|---------------------------|---|
| <p>DESCRIPTION</p> | <p>Le Directeur des Opérations, du Recensement et de l'Organisation du Secteur Informel assure le management des opérations, du recensement des acteurs et activités de l'organisation du secteur conformément aux orientations définies par la stratégie de formalisation.</p> |
| <p>TACHES</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer les plans et les schémas opérationnels des programmes ; - Assurer et assumer la mise en œuvre des activités et programmes ; - Assurer la gestion technique, administrative du département dans le respect des prérogatives à lui reconnues par DG ; - Veiller à assurer le contrôle et l'évaluation courants des activités ; - Assumer la gestion budgétaire et financière de la direction ; - Conduire le recensement général des acteurs et des activités du Secteur Informel ; - Mener les enquêtes socioéconomiques, ainsi que des projections relatives au Secteur Informel ; - Produire des statistiques et études sociales, économiques, au plan national et local ; - Etablir le bilan cartographique annuel des acteurs et activités du Secteur Informel ; - Réaliser des études spécifiques, suivre et relever les mutations, évolutions, changements effectifs du Secteur Informel qui sont le résultat des acteurs de la DCS et de la politique nationale de la formalisation ; - Conduire les enquêtes spécifiques sur les activités et les acteurs du Secteur Informel ; - Collecter et compiler les données statistiques sociales élaborées par les autres services du système statistique national en relation avec la politique nationale de la formalisation ; - Tracer et mettre en œuvre tout projet utile dans le domaine. - Définir des stratégies et des outils pour un meilleur encadrement du secteur - Traiter un cadre permanent de concertation des acteurs publics, privés et opérateurs du Secteur Informel pour des dispositions et accords harmonisés en vue d'une organisation efficace du secteur ; - Mettre en place une gestion efficace afin d'assurer la bonne conformité des programmes de la DCS avec la vision approuvée au niveau global de l'Etat ; - Construire des partenariats stratégiques afin de promouvoir la politique nationale de formalisation et mobiliser des ressources ; - Développer un réseau efficace à l'échelle nationale, régionale et globale pour un support technique et la gestion des connaissances, au sein de la DCS et avec les institutions extérieures, y compris le secteur de l'éducation (formation des acteurs) ; - Exécuter toute autre tâche à la demande de ses supérieurs hiérarchiques. |
| <p>PROFIL</p> | <ul style="list-style-type: none"> - BAC+5 en Economie ou en gestion ou autres domaines connexes - Justifier d'au moins 5 années d'expérience dans le domaine du développement et dans la gestion de Projets et Programmes ; - Avoir des connaissances en planification stratégique ; - Avoir une bonne compréhension des enjeux du secteur informel. |



TITRE DU POSTE : DIRECTEUR DE LA STRATEGIE, DE LA LEGISLATION ET DU CONTROLE

| | |
|---------------------------|--|
| <p>DESCRIPTION</p> | <p>Le Directeur de la Stratégie, de la Législation et du Contrôle (DSLCC) est chargé de la définition de la stratégie d'action générale de la DCS et de proposer les textes réglementaires. Il s'oblige à mettre en place les outils et mécanismes de contrôle, d'inspection, d'évaluation des activités de la DCS ainsi que de mesures de la formalisation.</p> |
| <p>TACHES</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de la définition de la stratégie d'action générale de la DCS - Propose les textes réglementaires. - Met en place les outils et mécanismes de contrôle, d'inspection, d'évaluation des activités de la DCS ainsi que de mesures de l'informalité/formalisation ; - Piloter les activités en garantissant l'adéquation des modes de gestion, des moyens et des ressources ; - Fédérer les collaborateurs et les différents partenaires autour du projet d'Etat et des objectifs de mission assignés à la DCS ; - Maintenir et développer les compétences des collaborateurs directs ; - Effectuer le reporting des actions/activités de son département ; - Tracer, piloter au coordonner des projets ou missions stratégiques ; - Effectuer une veille prospective du Secteur Informel ; - Construire des partenariats stratégiques locaux et internationaux. - Etudier, analyser et concevoir les projets de textes réglementaires, conventions et accords divers et veiller à leur mise en œuvre ; - Traiter les requêtes formulées par les différentes parties impliquées dans la politique de formalisation et de l'organisation du Secteur Informel ; - Assister les responsables administratifs directs et les autres partenaires en matière de procédure judiciaire et du droit en général ; - Contrôler à posteriori les actes juridiques élaborés par les services de DCS tant au niveau central que déconcentré ; - Assurer la veille juridique et réglementaire et mettre à jour les textes, conventions, accords et contrats divers ; - Assurer le suivi et le fonctionnement des organes consultatifs, de concertation et de gestion participative au sein du Secteur Informel ; - Assurer l'appui-conseil à tout service ou structure partenaire intéressés dans l'élaboration des projets de textes relatifs au Secteur Informel ; - Représenter la DCS dans les instances traitant de questions relevant du droit et procédures judiciaires ; - Veiller à la diffusion des textes législatifs et réglementaires concernant et/ou intéressant le secteur et de suivre leur mise en œuvre ; - Veiller à l'application de la réglementation relative aux activités de la DCS ; - Etudier et suivre les affaires contentieuses concernant la DCS ; - Concevoir et mettre en œuvre les outils et mécanismes de contrôle et/ou suivi ; - Contribuer à la définition et à l'élaboration de la politique nationale et des programmes nationaux de la formalisation ; - Exécuter toute autre tâche à la demande de ses supérieurs hiérarchiques. |
| <p>PROFIL</p> | <ul style="list-style-type: none"> - BAC+5 en sciences de gestion ou en Management des entreprises ; - Cinq (05) années au moins d'expérience professionnelle équivalente - Avoir des connaissances en planification stratégique ; - Avoir une bonne connaissance de la législation. |



Objet : « CANDIDATURE AU POSTE DE ». Les dossiers sont déposés jusqu'au **10 MAI 2019** à 18 H00

NB : Seul les candidats retenus seront contactés pour la suite du processus.

Droits des consommateurs

Réalité, enjeux, droits et devoirs des consommateurs togolais

Dans le périmètre de protection du consommateur, les "prix excessifs", remettent en cause la liberté des prix, vecteur essentiel de l'économie de marché. Or, il est notoirement connu, voire admis, que sur certains marchés les prix d'équilibre sont fixés au-dessus du pouvoir d'achat du consommateur. On peut le vérifier en comparant les coûts de production et distribution aux marges prélevées aux différents niveaux. Dans cet état de cause, la concurrence se fraye aussi son chemin. Le phénomène de concurrence touche fortement les pays en développement, dont le Togo, et mérite d'être pris en considération par les autorités de la concurrence et les autorités de protection des consommateurs, qui peuvent amener le législateur à introduire de nouveaux "garde fous" envers les entrepreneurs auteurs de prix excessifs.



Le présidium lors de la sensibilisation de l'ATC

Autour d'une table ronde, les acteurs du monde de la consommation au Togo ont échangé et passé en revue les dispositifs législatifs et réglementaires en matière de sécurité des données électroniques. En dehors des décrets et arrêtés, on note comme dispositions légales, la loi sur la communication électronique, la loi d'orientation sur la société de l'information au Togo ainsi que la loi sur la cyber-sécurité et la lutte contre la cybercriminalité. « Nous sommes tous des consommateurs de produits quelle que soit notre position dans la société. Mais les consommateurs ont des droits et des devoirs qui ne sont pas bien connus, d'où l'importance de la journée mondiale des consommateurs pour sensibiliser les consommateurs sur leurs droits et devoirs », a expliqué Kofi Adonsou (chargé des affaires juridiques à l'ATC). « Le thème retenu à l'international cette année parle des produits connectés de confiance, mais comme

le Togo n'est pas encore à une phase très avancée par rapport aux objets connectés, l'ATC a préféré entretenir la population sur la sécurité dans la transaction des données électroniques », a-t-il ajouté. Selon Consumers International (organisme fédérateur des associations de consommateurs du monde et partenaire de l'ATC), l'émergence des technologies connectées représente de nouvelles opportunités pour les consommateurs, comme l'accès à de nouveaux services, des produits plus réactifs ou encore plus de commodité et de choix. Cependant, ils présentent également une source importante d'inquiétudes: manque de sécurité, vie privée et choix significatifs sur la manière dont nous les utilisons, ainsi qu'une absence de clarté sur les responsabilités de chacun en cas de problème: d'où la nécessité pour tous les Etats de disposer de textes sur la protection des données personnelles.

Source: savoir news

La sécurité des consommateurs togolais face à la digitalisation

Les responsables de l'Association togolaise des consommateurs (ATC) ont sensibilisé en mars 2019, à Lomé, les acteurs clés du secteur de la régulation des

produits de consommation sur la sécurité des données électroniques, rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la journée internationale des droits des consommateurs.

La LCT engagée aux côtés des consommateurs togolais

La Ligue des consommateurs du Togo (LCT) a organisé avec ses partenaires en début d'année, à Lomé, une conférence publique sous le thème : « Des produits connectés de confiance ». Les objets connectés, la qualité des biens et services numériques, l'accès à moindre coût, la sécurité et la protection des données des



Photo de famille à l'issue de la conférence publique de la LCT

consommateurs, voilà entre autres sujets de discussions passés au peigne fin au cours de cette journée de célébration des droits des consommateurs. Pour Emmanuel Sogadji, président de la LCT, « La rencontre de ce matin avec la presse et les partenaires, les fournisseurs d'accès internet, l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications, s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs. Et nous sommes à la 36ème édition de la célébration de cette journée et c'est une occasion mondiale qui s'offre aux organisations et associations des consommateurs de choisir un thème important et d'actualité pour pouvoir attirer l'attention des consommateurs, des utilisateurs que nous sommes sur un sujet d'importance. Et le thème de cette année s'articule autour des objets connectés de confiance qui constituent des objets que nous utilisons aujourd'hui par le biais d'internet ». On parle d'objet connecté quand il y a interconnexion entre Internet et des objets via par exemple le wifi, un modem et autres accessoires qui peuvent transférer des données. Dans le contexte actuel où l'on parle d'objets connectés de confiance, il s'agit d'« un objet connecté qui vous assure pleinement la sécurité en terme

des échanges des données, en terme des accès, et qui vous prévient aussi contre le piratage éventuel des objets que vous utilisez », nous explique Edgar Agbagli, chef section communication à Togocel. C'était également l'occasion pour Francis Tabati, juriste à l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ARTP), de rappeler à l'assistance que quand il s'agit d'objets connectés, il ne faut pas perdre de vue l'atteinte à la vie privée et à la sécurité. Il est revenu sur la Loi n°2017-07 du 22 Juin 2017 relative aux transactions électroniques, et ensuite fait le lien entre la protection des données et cette loi qui désormais apporte une certaine confiance aux utilisateurs des TIC et consommateurs des biens et services numériques. Pour ce rendez-vous qui célèbre les droits des consommateurs, droit qui s'articule autour de 4 axes principaux que sont : le droit à la sécurité, le droit à l'information, le droit de choisir et le droit d'être entendu, il est clair que cet événement a toute sa raison d'être et constitue une aubaine pour les consommateurs de connaître également leur devoir en matière de confidentialité liée aux informations à caractère personnel pour un univers numérique sécurisé.

Source: informateur 228

Droits et devoirs des consommateurs

Les consommateurs du monde entier ont des droits, mais aussi des devoirs. La reconnaissance de ces droits s'est réalisée dans les années 1960 grâce à Consumers International, ancienne

Organisation Internationale des Unions de consommateurs.

Les droits des consommateurs

Droit à la sécurité: il protège le consommateur contre tout produit, processus de

production ou service pouvant menacer sa vie, sa santé ou son équilibre financier.

Droit à l'information: le consommateur doit pouvoir disposer des éléments qui lui permettent de faire un choix en connaissance de cause et être protégé de toute information trompeuse ou biaisée.

Droit au choix: il donne accès au consommateur à une variété de produits et services correspondant à ses besoins et à des prix compétitifs. Lorsque la concurrence ne joue pas, ce droit lui garantit une qualité satisfaisante à des prix justes.

Droit d'être entendu: ce droit permet au consommateur d'être représenté aux niveaux où se prennent les décisions, afin que ses intérêts soient pris en considération.

Droit à l'éducation: c'est la possibilité pour le

comme acquis dans les pays développés. Mais ailleurs il est encore une utopie. Accès à l'eau potable, à un logement, ainsi que l'accès aux soins: tout ceci semble aller de soi dans les pays riches, mais reste à faire dans les pays émergents.

Les devoirs des consommateurs

Les droits énoncés ci-dessus impliquent des devoirs et des responsabilités pour le consommateur. Il est important que celui-ci soit:

Avertis: prêts à s'informer pour mieux connaître les biens et services qu'il utilise.

Actifs: se décider à se défendre lorsque sa cause est honnête et juste.

Socialement responsables: avoir conscience de l'influence que son comportement



consommateur d'acquérir les connaissances et les techniques lui permettant d'être un consommateur averti.

Droit à la réparation des torts: il garantit au consommateur un règlement équitable de ses problèmes, impliquant la réparation des dommages subis et au besoin une aide judiciaire gratuite ou tout autre système adapté à des petits litiges.

Droit à un environnement sain: l'environnement physique doit être sauvegardé en favorisant la qualité de la vie pour les générations présentes et futures.

Droit à la satisfaction des besoins de base: aujourd'hui, ce droit peut être considéré

peut avoir sur la population, en particulier à l'égard des personnes les plus défavorisées tant sur le plan local que national ou international.

Écologiquement responsables: être sensible aux effets que sa consommation peut avoir sur l'environnement, en veillant notamment au gaspillage des ressources naturelles et à la pollution.

Solidarité: convaincu que c'est dans l'union avec d'autres consommateurs qu'il aura la force et l'influence de promouvoir les intérêts de tous.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'INCLUSION FINANCIERE ET DU
 SECTEUR INFORMEL

 FONDS NATIONAL
 DE LA FINANCE INCLUSIVE



REPUBLIQUE TOGOLAISE

 TRAVAIL - LIBERTÉ - PATRIE

I. LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Acquisition et installation d'un logiciel de gestion informatique et outil de surveillance :
 SOLARWINDS

Réf : Demande de Cotation N° 008/19/PR/SEIFSI/FNFI/PRMP

Mesdames / Messieurs,

1. Le Fonds National de la Finance Inclusive sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats jeunes et femmes entrepreneurs répondant aux qualifications requises pour l'acquisition et installation d'un logiciel de gestion informatique et outil de surveillance : SOLARWINDS à exécuter dans un délai de quinze (15) jours après la réception du bon de commande.
2. La passation du marché sera conduite par Demande de Cotation, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et délégations de service public.
3. La Demande de Cotation est adressée à tous les soumissionnaires jeunes et femmes entrepreneurs exerçant dans le domaine concerné et enregistrés dans la base de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), conformément aux dispositions de leur consacrer 25% des marchés publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier complet à l'adresse mentionnée ci-après sur présentation d'une copie de la pièce d'identité du gérant: Personne Responsable des Marchés Publics du FNFI, 8 rue avenue Akéi, en face du Centre de Formation Bancaire du Togo, BP 20889 Lomé 02, Tél : 22 26 95 00 / 70 49 67 40, E-mail : togo.fnfi@fnfi.tg, koku.aml@fnfi.tg de 8h à 12h et 15h à 17h
5. Les offres devront être déposées au secrétariat du Fonds National de la Finance Inclusive en face du centre de formation bancaire, 8 Avenue Akéi, 02 BP 20889-Lomé 02-TOGO, Tél : 22 26 95 00 au plus tard le 20 août 2019 à 10 h00. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10h30 à la salle de réunion du FNFI. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
6. Les offres doivent être valides pendant une période de soixante (60) jours suivant la date limite de dépôt.
7. Veuillez accepter Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait-le 02/08/2019

La Personne Responsable des Marchés

A l'institut français de Lomé



5 SEPT. / 5 OCT. - LOMÉ

AGBEADZEZO – PROCESSUS DU QUOTIDIEN

DE YAObobby A travers la récupération et le travail du bois, YaoBobby redessine les contours du quotidien de sa ville, Agbodrafo. Dans ses œuvres le sage côtoie les habitants du lac, les figures emblématiques rencontrent les esprits. Dans une démarche qui allie engagement citoyen, sensibilité et respect de l'environnement, l'artiste détourne, réinvente, transforme et raconte...



26 AOÛT / 1 SEPT. - LOMÉ

TCHALE LEKEMA FESTIVAL

Organisé chaque année par l'association TCHALEKEMA, le Tchale Lékéma festival est un rendez-vous culturel qui fusionne différentes formes d'expressions d'art afro-urbain (Musique, Danse, Mode, Slam, Graffiti, Sérigraphie, Infographie, Photographie...), les décloisonne et les fait se rencontrer dans un environnement convivial et festif. Pendant une semaine, une vingtaine d'artistes en tout genre se produisent dans un...



14 SEPT. / 15H30 | ENTRÉE LIBRE & GRATUITE - LOMÉ

Concert-littéraire : Vulnérâmes d'Antonya Prince-David

Vulnérâmes, le premier album d'Antonya David-Prince, produit par Asrafo Records, est une invitation au voyage. Cette œuvre de textes poétiques mis en musique est un bijou d'une écriture puissante sublimée par les compositions sur-mesure de musiciens originaires du Golfe de Guinée. Le samedi 14 septembre à 15h30 dans les jardins de l'Institut français du Togo,...

Lire

« Les frasques d'Ebinto » d'Amadou Koné. Pp 5-6
« ...Ma voiture est vieille et il faut qu'elle passe chaque semaine au garage. Ah ! Mon petit Ebinto, la vie est bien difficile. M. Dramane parlait. Je l'écoutais et je me disais que ma vie serait ce que je voudrais qu'elle soit. J'aimais rêver et la réalité n'avait pas une grande importance pour moi car je ne pensais pouvoir un jour transformer ce qui était en ce qui n'avait jamais été. Mon tuteur continuait cependant à

dissérer. C'est comme ça que l'autre jour je me suis fait prendre deux mille francs pour rien. J'avais prêté ma teinture d'iode et mon sparadrap à un de mes amis. Et sans les récupérer, je suis parti en voyage avec des passagers. Le malheur a voulu que je crève un pneu en cours de route. Bon, je le changeais quand des gendarmes motorisés sont arrivés. Ils m'ont reproché que mes pneus étaient trop usés et ils ont demandé à voir ma boîte à pharmacie. Hélas ! Il manquait le sparadrap et la teinture d'iode. Alors, deux mille francs tout ronds. Alors,

il y a les mécaniciens, il y a les gendarmes et les policiers et puis il n'y a pas assez de voyageurs.

Même quelquefois certains refusent de monter dans mon tacot parce qu'il est « trop vieux et sale. Comment vivre dans cette situation ? C'est comme je te dis, hein. La vie est de plus en plus dure. Carte grise, assurance, essence et tout ça c'est de l'argent. Quelle vie est celle de notre temps ! Tout est l'argent. Je me demande comment on va vivre dans dix ans... Ce que serait la vie dans dix ans ? Ce que serait ma vie dans dix

ans ?... J'y avais souvent pensé. J'étais presque certain de mener, grâce à mon travail, une vie future brillante. Pourtant, je croyais pouvoir vivre n'importe quelle vie ; c'est que je croyais justement être capable de vivre dignement même dans une situation médiocre. Très tard seulement, je regagnai ma chambre et me couchai. Je ne dormis pas aussitôt. Je n'avais pas sommeil et je ne sais pourquoi les souvenirs du premier jour de mon entrée au collège affluèrent dans ma mémoire. C'était le premier octobre 196... De bonne heure, j'étais

parti au collège situé en dehors de la ville sur la route d'Abidjan. Sur le petit pont qu'on franchit avant d'arriver à l'établissement, j'avais trouvé deux autres élèves dans leur complet kaki impeccablement repassé. Bonjour, amis, leur dis-je. À quelle heure entre-t-on en classe ici ? Je fus stupéfait par la réponse des deux élèves : Ah ! Tu es un taureau ? Quelle idée, m'exclamai-je, surpris. Vous êtes donc des bergers ? Les deux garçons se mirent à rire. Bon sang ! fit l'un. Quel « gbossro » ! Il ne comprend rien... »

Tissage

Faut-il garder longtemps les cheveux sous tissage ?

En dehors de la protection des cheveux, le tissage leur donne également du répit. De plus, vous pouvez les coiffer, styler, teindre, lisser et même les transformer de la façon que vous voulez sans jamais les abîmer. Un tissage permet de faire une pause capillaire, protéger ses cheveux et les faire pousser en même temps. Cependant garder les cheveux sous le tissage sur une longue période n'est pas conseillé.



Tissage

Le tissage est une coiffure protectrice à adopter. Seulement, il est primordial de l'entretenir pour le bien de vos cheveux surtout. Car, souvent lorsqu'on en porte, on peut oublier de prendre soin de ses cheveux et leur santé peut se détériorer. Mais aucun besoin de se tourmenter! Il y a en réalité quelques précautions à prendre avant et après l'installation du tissage afin de vous assurer que vos cheveux tissés restent sains en dessous.

Ne le portez pas trop longtemps !

Un tissage est une coiffure protectrice qui ne devrait rester que 2 à 3 mois maximum sur votre tête en fonction de votre activité sportive. Et même à 3 mois, vous pouvez expérimenter une perte capillaire sévère et des cheveux fragilisés. Si vous ressentez l'irritation, démangeaisons et des odeurs désagréables pendant que vous portez votre tissage, il est sûrement

temps de l'enlever. En effet, il est important de faire une pause afin de prendre soin de votre vraie chevelure.

Prenez soin des cheveux qui restent à découvert

Continuez à les laver, les hydrater, les conditionner et protégez-les des éléments extérieurs car eux aussi ont besoin d'attention. Si vous devez les confondre avec votre tissage, utilisez des méthodes simples et faciles tels que les bigoudis ou les Flexi-Rods. Vous aurez des cheveux bouclés sans utilisation de chaleur. Mélangez vos cheveux bouclés avec un tissage lisse peut demander un peu de chaleur, cependant, n'oubliez jamais d'hydrater et de protéger vos cheveux avec un protecteur de chaleur afin de limiter les dégâts. Cependant, évitez d'y appliquer trop de chaleur ou de gel. Si vous voulez que votre tissage fasse naturel, portez un tissage qui se rapproche de votre texture de cheveux.

Ne négligez pas votre cuir chevelu

Selon votre tissage, vous aurez peut-être accès à votre cuir chevelu. Certaines ne le font pas mais il est important de continuer à nettoyer et nourrir votre cuir chevelu pendant que vous portez votre tissage. Cela peut être difficile d'y avoir accès facilement. Par conséquent, n'hésitez pas à investir dans un applicateur d'huile avec un bec fin pour facilement appliquer votre shampoing ou huile sur la peau de votre crâne. Un cuir chevelu sain et propre permet d'avoir des cheveux en bonne santé qui poussent.

Enlevez-le délicatement

Nous portons beaucoup d'attention sur la manière dont le tissage est installé; les tresses doivent être nettes et pas grosses, le tissage doit être cousu ou collé correctement pour éviter qu'il ne tombe et la liste suit son parcours. Par contre, lorsqu'il s'agit de la manière de l'enlever, quelques femmes ne semblent pas s'en soucier à moins qu'elles ne planifient de le réutiliser. Ceci est une erreur. En désinstallant un tissage, vous devez être aussi douce que possible afin

d'empêcher la casse inutile. C'est particulièrement important si vous êtes en transition parce que vos cheveux peuvent être fragiles à cause de vos deux textures différentes. Cela signifie que vous ne devriez pas tirer sur le fil des tresses; vous devriez aussi être très prudente, en enlevant le fil à coudre, pour ne pas couper vos propres cheveux. Si votre tissage est collé, évitez la casse en huilant vos mains et votre cuir chevelu afin de faire doucement glisser les mèches de cheveux de votre tissage. Dans tous les cas, la clé pour enlever votre tissage avec succès, peu importe la manière dont il est posé, est de prendre votre temps et d'être douce avec vos cheveux.

Les crochets Braids de préférence

Les crochets braids n'ont rien à envier au tissage car c'est une coiffure protectrice qui donne de très bons résultats et vous donne plus de flexibilité. En effet, vous aurez accès plus facilement à votre cuir chevelu, par conséquent, il vous sera plus facile d'appliquer vos soins capillaires.

Nadia Edodji

Tissage et Perruque

Entre les deux, que choisir ?

Faire un tissage ou poser tout simplement une perruque ne revient pas à la même. La plupart des femmes recourent à différentes méthodes d'extension de cheveux, parmi lesquelles le tissage de cheveux naturels ou synthétiques et le port de perruques. Maintenant, que choisir entre le tissage et la perruque ?

Le tissage de cheveux, les avantages et inconvénients

Le tissage, que l'on nomme couramment « tissage africain », est une méthode d'extension de cheveux qui consiste à coudre des mèches de cheveux naturels ou synthétiques sur les cheveux tressés. Il est généralement recommandé de choisir des mèches de cheveux naturels telles que les mèches brésiliennes et les Remy Hair, qui sont des mèches indiennes, les meilleures mèches naturelles du marché (fines, solides, longues). Les mèches naturelles sont, en fait, des mèches labellisées humaines, donc de vrais cheveux humains. En effet, cela dépend du budget disponible de chaque

utilisatrice puisque les mèches naturelles sont plus onéreuses que les mèches synthétiques. Les mèches synthétiques, quant à elles, sont réalisées en fibres spéciales qui permettent aussi bien de faire des extensions que des tresses. Le tissage de cheveux permet d'avoir de longs cheveux coiffés et déclinés aux goûts des femmes qui les portent. Il est possible de mêler les cheveux naturels aux mèches cousues, surtout lorsqu'ils ont la même texture (frisée, bouclée, raide...) et la même couleur (dans le cas contraire, il est toujours possible d'utiliser un éclaircissant pour cheveux). De plus, le tissage est la méthode la moins onéreuse du monde de l'extension des cheveux. Mais le tissage est

souvent critiqué parce qu'il endommage les cheveux et ne permet pas au cuir chevelu de respirer, ce qui provoque, entre autres, des pellicules.

La pose de la perruque

Le port de la perruque n'est pas nouveau et remonte déjà à l'Égypte ancienne. La perruque n'est pas seulement utilisée pour des raisons esthétiques, mais aussi pour des raisons médicales, des raisons professionnelles... Il existe de nombreux modèles de perruques qui varient en fonction de leurs matières, de leurs coloris ou de leurs coupes. On peut regrouper les perruques en deux grands groupes : les perruques naturelles et les perruques synthétiques. Tout comme les mèches



La perruque sur la tête d'un mannequin

de cheveux naturels ou synthétiques, les perruques sont fabriquées de la même façon et se posent sur des cheveux tressés.

A la différence du tissage, il est possible d'enlever la perruque pour laisser respirer les cheveux.

N.E.

Enregistrement des faits d'état civil

Une condition sine qua non pour la protection des droits humains

Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales a procédé, hier à l'hôtel Sarakawa, au lancement de la cérémonie officielle qui donne le ton à la célébration de la journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil.



Photo de famille des officiels

Axée sur le thème « Des actes de naissance pour tous, une nécessité pour la protection des droits humains et pour la promotion de l'inclusion », cette cérémonie a été une aubaine pour Fogan Adegnon, président de la délégation spéciale de la commune de Lomé, qui a souhaité à tous les participants, une cordiale bienvenue

à Lomé « une ville de paix, de convivialité et d'hospitalité légendaire ». Pour le Contre-amiral, « les populations négligent, jusque-là, les avantages que procurent les actes de naissance » alors que ceux-ci, confie-t-il, « contribuent suffisamment à l'épanouissement social des citoyens ». C'est pourquoi, « cette cérémonie permettra

aux collectivités locales et à toute la population de recenser et trouver des solutions aux problèmes liés à l'établissement des états civils » s'est-il réjoui.

Après des prestations de Toto Patrick, artiste de la musique togolaise et du groupe théâtral "Les griots noirs" (qui ont tous insisté sur l'importance de faire enregistrer les enfants à l'état civil

afin qu'ils jouissent pleinement de leurs droits et bénéficient des services sociaux », le ministre Payadowa Boukpessi s'est plié à l'évidence selon laquelle « la célébration de la journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'Etat civil témoigne à suffisance de ce souci d'inclusion de tous les citoyens ; l'état civil apparaît dès lors comme un maillon essentiel ». Il a invité chaque parent, ou qu'il soit, « à prendre conscience de l'enregistrement systématique de chaque enfant en le déclarant à sa naissance ». Des maires, chefs traditionnels, leaders religieux et d'opinion, présidents d'association des parents d'élèves, représentants des organisations de la société civile, il attend qu'ils « jouent parfaitement leur rôle pour contribuer, ensemble avec le

gouvernement, à la sensibilisation de la population ».

Par ailleurs, le ministre précise qu'« en vue de faciliter la procédure d'enregistrement, le gouvernement à travers la loi relative à l'organisation de l'état civil, a prolongé le délai de 30 jours à 45 jours (période au cours de laquelle les parents doivent se présenter à l'état civil pour enregistrer leur enfant après la naissance de ce dernier) ».

« La journée que nous célébrons est aussi consacrée à l'établissement des statistiques d'état civil, autre paramètre de développement. Ces statistiques permettent de mieux planifier les actions de l'Etat en faveur des populations qu'il s'agisse de la construction d'écoles, des centres de santé et autres infrastructures socio-collectives » a-t-il parachevé.

Augustin Akey (Stagiaire)

2ème édition de la Journée nationale de l'Ingénieur C'est le 6 et 7 décembre prochains

Après une première édition réussie l'année dernière, des ingénieurs togolais viennent de lancer la deuxième édition de la Journée nationale de l'Ingénieur (JNI). Les couleurs de cette édition qui se déroulera les 6 et 7 décembre 2019, ont été annoncées au cours d'une conférence de presse tenue le mercredi 7 août 2019 à Lomé.



Le présidium lors du lancement, au milieu; M. Bagny Marius

La Journée nationale de l'Ingénieur est une initiative de l'Ordre national des ingénieurs du Togo (Onit). Elle a pour objectif de faire la lumière sur le rôle et la

place de l'ingénieur, et faire connaître ce que les professionnels de l'ingénierie togolais ont réalisé au Togo et un peu partout dans le monde. La deuxième édition

ne dérogera pas aux objectifs de l'initiative, mais s'est fixé d'autres objectifs supplémentaires. Ces derniers consistent à : « proposer des solutions

et stratégies pour le développement du Togo, consolider les liens entre les acteurs de la synergie du développement et promouvoir le métier d'ingénieur auprès des jeunes ».

La deuxième édition de la JNI verra la participation de plus de 500 ingénieurs du Togo et de la diaspora, des ordres et associations

d'ingénieurs de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédeao) et de la Tunisie. Plusieurs sociétés, entreprises, banques, universités de formation et étudiants seront également de la partie.

Rachid



DIRECT AGENCE
Agence conseil en communication

Vous êtes un annonceur, un privé,
une agence conseil en communication
ou un homme d'affaires !
Vous avez besoin d'une communication
dans le journal Togo Matin ?



Contactez notre régie exclusive
DIRECT AGENCE
Rue 137, Angle 139 Aflao-Gakli Djidjole
(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants

BOA accompagne
la scolarité
de vos enfants

Jusqu'à
5*
mois
de salaire



BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK



BOA est une marque de BOA